

NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DU MONT-DORE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

ARRETE DU MAIRE

N° **344** /25 du **14 MAI 2025**

Mise à disposition des salles de la Ville du Mont-Dore
à l'Association des Diabétiques de Nouvelle-Calédonie pour l'année 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°278/21 du 28 mai 2021 portant délégation de signature au premier adjoint au Maire,
Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024 fixant le tarif des divers droits municipaux,
des redevances et taxes pour l'année 2025 ;

Vu le courrier de l'Association des Diabétiques de Nouvelle-Calédonie, en date du 14 avril 2025.

ARRETE

Article 1 : La mise à disposition des salles de la Ville du Mont-Dore à l'Association des Diabétiques de Nouvelle-Calédonie, représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe LEROUX, pour l'organisation de permanences pour l'année 2025, est consentie à titre gratuit, selon les dates et horaires suivants :

✓ **Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore :**

Les mardis 13 mai, 10 juin, 01 juillet, 05 août, 09 septembre, 07 octobre, 04 novembre et 09 décembre 2025 de 08h00 à 11h30.

✓ **Mairie Annexe de Plum :**

Les jeudis 21 août et 20 novembre 2025 de 8h00 à 11h30.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Fait au Mont-Dore, le **14 MAI 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN